

L'ETABLISSEMENT

Le lycée Barbanceys est apprécié comme un établissement à taille humaine. Il est organisé pour accueillir les apprenants y compris le week-end, durant lequel l'internat peut rester ouvert.

Un ensemble cohérent de formations est proposé, du CAP jusqu'au BTS, qui vaut à l'établissement de bénéficier du **Label « Lycée des Métiers de la Maintenance des Matériels »** depuis 2002.

Membre du **Campus des Métiers et Qualifications « Génie Civil et Infrastructures Intelligentes »** l'établissement dispose, depuis la rentrée 2019, de sa propre **Unité de Formation par Apprentissage (UFA)**.

Ainsi, tous les diplômés peuvent désormais être préparés par la voie de l'alternance, en mixité de publics (le CAP n'étant pour sa part ouvert qu'à un groupe constitué d'apprentis).

La présence d'une Conseillère en Formation du **Greta**, permet de répondre à des besoins particuliers de Formation Continue.

90 ans d'existence
et un réseau actif d'anciens
élèves

200 entreprises
partenaires
(locales, régionales et nationales)

89% de réussite
sur les 5 dernières années
(toutes filières confondues)

2 offres d'emploi
par élève diplômé

4 FORMATIONS / DIPLOMES

CAP
Maintenance des Matériels

Baccalauréat Professionnel
Maintenance des Matériels

BTS MMCM
Brevet de Technicien Supérieur
Maintenance des Matériels
de Construction et Manutention

BTS TSMA
Brevet de Technicien Supérieur
Techniques et Services en Matériels Agricoles

ESPACES
VERTS

CONSTRUCTION
MANUTENTION

AGRICOLE

Lycée des Métiers de la maintenance des matériels Marcel Barbanceys



Le choix du succès, un emploi à la clé

19160 Neuvic



**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2020**

**AIDEZ-NOUS A FORMER LES
PROFESSIONNELS DE LA
MAINTENANCE DES MATERIELS**



20, rue de l'Artisanat
19160 Neuvic
05 55 95 82 80
contact@lycee-barbanceys.com
www.lycee-barbanceys.com

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises, dont l'objet est de participer, dans le cadre de la formation initiale, au financement des dépenses nécessaires au développement de l'apprentissage mais aussi de l'enseignement technologique et professionnel.

Elle permet notamment le renouvellement des équipements pédagogiques, de manière à suivre l'évolution technologique et à offrir aux apprenants des supports de formation :

- propices à la réussite et à l'épanouissement de tous
- en phase avec les exigences actuelles des métiers et les besoins des entreprises.

Cette taxe peut faire l'objet d'un don en nature.

Le Lycée des Métiers M. Barbanceys de Neuvic est habilité à percevoir cette taxe au titre du hors-quota.

COMMENT VERSER AU PROFIT DU LYCEE ?

- 1 Adressez-vous à votre organisme collecteur agréé.
Désignez-nous comme bénéficiaire de votre versement :
- 2 Lycée Marcel Barbanceys – Neuvic
Code UAI : 0190027B
- 3 Envoyez tous les éléments de paiement à votre organisme collecteur **avant le 1^{er} mars.**
- 4 Votre organisme collecteur nous fera parvenir le montant du versement que vous nous avez alloué, nous vous remercierons personnellement.

UTILISATION DE LA T.A. EN 2019

▪ Contribution (en complément d'une subvention Région Nouvelle Aquitaine) à l'acquisition d'une pelle compacte à roues (5/6 tonnes) destinée en particulier aux formations à la Maintenance des Matériels de Construction Manutention.



▪ Réparations diverses sur des matériels pédagogiques éprouvés : Pulvérisateur *Caruelle* ; Nacelle Elévatrice *Manitou*

▪ Acquisition de capteurs et de l'électronique d'acquisition associée pour instrumenter un engin (utilisation en Co-Intervention Enseignement Professionnel / Maths-Sciences).

▪ Renouvellement pour 3 ans de la licence du logiciel SolidWorks, employé en Bac Pro (Analyse Fonctionnelle et Structurale) et BTS (Modélisation Comportementale) : Etude des mécanismes via leur maquette numérique - Simulation.



▪ Acquisition de deux ordinateurs portables dédiés à la configuration et au diagnostic sur des machines de marques *John Deere* et *Claas*.

